Publié le

ID: 005-210500583-20230918-202365-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-65

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 8 Pour : 10 Conseillers absents : 2 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Philippe - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

<u>Secrétaire de séance</u>: BOISSET Vincent

Objet: BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2023, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses	13 1321	Etats, établissements nationaux	1 778.45 €	
investissement	OPFI	, and the second		
Dépenses	20 2031	Etudes	1.08 €	
investissement	17008			
Dépenses	20 2031	Etudes	574.00 €	
investissement	22003			
Dépenses	21 2135	Installations générales, agencements,		11 270.73 €
investissement	14002	aménagements		

Envoyé en préfecture le 19/09/2023 Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 005-210500583-20230918-202365-BF

Dépenses	21 2135	Installation générales, agencements,	8 917.20 €	
investissement	23001	aménagements		
Dépenses	45 458101	Opérations sous mandats	14 566.18 €	
investissement	OPFI	·		
Recettes	23 2313	Constructions	14 566.18 €	
investissement	16003			

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	25 836.91 €	
	Réduction	11 270.73 €	
Recettes	Ouverture	14 566.18 €	
	Réduction		
Equilibre :		0€	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve l'exposé du Maire. Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS